



**Comité des finances et du développement économique
Réunion extraordinaire**

Procès-verbal 33

**le vendredi 17 décembre 2021
11 h**

Participation par voie électronique

La participation à la réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 26 janvier 2022 dans le Rapport No 33 du Comité des finances et du développement économique.*

Présents : **Président: Mayor J. Watson**
 Vice-présidente: Conseillère L. Dudas
 Conseillers: J. Cloutier, C. Curry, G. Darouze, E. El-Chantiry,
 G. Gower, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

POINTS À HUIS CLOS

Que conformément au règlement de procédure 2021-24, le Comité des finances et du développement économique examine à huis clos, conformément aux alinéas 13(1)e) portant sur les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la ville, et 13(1)f) portant sur les conseils qui sont protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin, reçoive et examine la mise à jour juridiques sur le train léger – Réunion à huis clos – date de compte rendu : n'a pas à être présenté.

1. **MISE À JOUR JURIDIQUE SUR LE TRAIN LÉGER SUR RAIL (TLR) - À HUIS CLOS – DATE DE COMPTE RENDU : AUCUN COMPTE RENDU**

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La motion suivante est présentée :

MOTION N° FEDC 2021 1/33

Motion de la vice-présidente Dudas

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique reçoive et examine à huis clos la MISE À JOUR JURIDIQUE SUR LE TRAIN LÉGER, conformément à l'alinéa 13(1)e), litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité, et à l'alinéa 13(1)f), conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin, du Règlement de procédure, et qu'aucun compte rendu ne soit présenté.

ADOPTÉE

Le Comité se réunit à huis clos à 11 h 27 et reprend la séance publique à 13 h 50.

À la reprise de la séance publique, le maire Jim Watson indique que le Comité des finances et du développement économique s'est réuni à huis clos pour

examiner la mise à jour juridique sur le train léger.

Comme mentionné ci-dessus, la réunion à huis clos sur le train léger traite de questions juridiques, et les documents connexes sont visés par l'exemption prévue aux alinéas 13(1)e) et 13(1)f) du Règlement de procédure du Conseil municipal. Par conséquent, aucun compte rendu ne sera présenté.

Le point visait à recevoir et à étudier une mise à jour sur les implications et options juridiques relatives au train léger. À la reprise de la séance publique, le maire Jim Watson indique qu'aucun vote n'a eu lieu en dehors des motions de procédure et des directives à l'intention du personnel.

PRÉSENTATIONS

2. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE DE LA CONSTRUCTION SUR L'ÉTAPE 2 DU TRAIN LÉGER

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Le personnel de la Direction générale des services de transport en commun présente d'abord une vidéo montrant l'évolution des travaux sur les prolongements est et ouest de la Ligne de la Confédération et sur la Ligne Trillium de l'O-Train. Michael Morgan, directeur du Programme de construction du train léger, Direction générale des services de transport en commun, donne ensuite une présentation PowerPoint dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le personnel répond aux questions du Comité au sujet des travaux sur le talus et le mur antibruit dans l'est de la ville; des répercussions sur la circulation; des retards prévus dans les secteurs sud et ouest; et des tests d'analyse du son effectués dans le secteur ouest. Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de ce point d'information.

SERVICES DES TRANSPORTS

3. DÉLÉGATION DE POUVOIR ENTOURANT CERTAINES ENTENTES COROLLAIRES RELATIVEMENT À LA LIGNE TRILLIUM

ACS2021-TSD-RCP-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique
recommande au Conseil :**

- 1. D'approuver l'acquisition en fief simple de terrains appartenant à la compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) et ayant pour désignation municipale 3101, chemin Albion, présentés dans les documents 1 et 2 («terrains»), soit :**
 - a. en concluant un contrat d'achat négocié d'une valeur combinée de 6?362?400 \$, plus toutes les taxes applicables et les frais de clôture («contrat d'achat»), dont le financement proviendra des comptes 908239 et 908550, comme il est décrit dans le présent rapport;**
 - b. soit en exerçant l'option d'achat de la Ville pour les terrains en question, conformément au bail entre la Ville et le CFCP («option d'achat»);**
- 2. De déléguer au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux le pouvoir de négocier, conclure, modifier et exécuter au nom de la Ville le contrat d'achat ou l'option d'achat, et de négocier, exécuter, modifier et signer tous les documents connexes nécessaires aux fins de rendre exécutoires les transactions envisagées dans le cadre du contrat d'achat ou de l'option d'achat le cas échéant, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 3. De déléguer au directeur du Programme de construction du train le pouvoir de négocier, parachever et exécuter l'entente de construction de la station et l'entente d'exploitation de la station de**

la liaison ferroviaire vers l'aéroport conclues avec l'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa et de négocier, exécuter, modifier et signer tous les documents connexes nécessaires afin de rendre exécutoires les dispositions envisagées dans le cadre des ententes de construction et d'exploitation de la station, le cas échéant, comme il est décrit dans le présent rapport.

Michael Morgan, directeur du Programme de construction du train léger, Direction générale des services de transport en commun, et Michael Crofts, gestionnaire de programme, Acquisitions, Direction générale des services de transport en commun répondent à des questions sur les coûts d'assainissement des terrains, les raisons de l'achat, l'emplacement des terrains et la pertinence de la connectivité de la liaison ferroviaire vers l'aéroport.

Au terme des discussions, le Comité ADOPTE le point tel quel.

RENOI DU CONSEIL MUNICIPAL

4. MOTION - MISE À JOUR SUR LA LIGNE TRILLIUM

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Renvoyé de la réunion du Conseil municipal du 27 octobre 2021.

Reporté de la réunion du Comité des finances et du développement économique du 7 décembre 2021

MOTION DU CONSEIL NO 2021 62/18

Motion de la conseillère C. A. Meehan

Appuyée par la conseillère D. Deans

ATTENDU QUE l'Étape 2 du projet de train léger (Ligne Trillium de l'O-Train) est un prolongement faisant partie intégrante du réseau qui desservira l'Université Carleton, l'aéroport international d'Ottawa et la banlieue sud d'Ottawa, en pleine expansion; et

ATTENDU QUE SNC-Lavalin fait partie de TransitNext, le consortium retenu pour concevoir et construire la Ligne Trillium, et que la société a

aussi participé à la construction de la Ligne de la Confédération; et

ATTENDU QUE, deux ans après la mise en service de la Ligne de la Confédération (Étape 1 du projet), on constate de nombreux problèmes techniques et mécaniques ayant provoqué des interruptions de service coûteuses et répétées; et

ATTENDU QUE la Ligne de la Confédération est actuellement hors service en raison du dernier déraillement; et

ATTENDU QUE la remise en état et l'entretien de la Ligne de la Confédération continuent de poser problème; et

ATTENDU QUE des questions se posent à savoir si la qualité de la conception, de la construction et de l'installation du système sur rail contribue aux problèmes de service récurrents de la Ligne de la Confédération; et

ATTENDU QUE la fiabilité des services sur la Ligne Trillium de l'O-Train était solide depuis 2015 avec les voitures LINT d'Alstom et l'entretien assuré par des tiers; et

ATTENDU QUE la Ligne Trillium de l'O-Train a recours à des technologies et des normes très différentes, notamment des véhicules alimentés au diesel et un système de contrôle ferroviaire simplifié; et

ATTENDU QUE l'échéancier des travaux pour l'Étape 2 du projet de train léger (Ligne Trillium de l'O-Train) semble accuser un retard, et que la date d'achèvement n'est pas connue; et

ATTENDU QUE des questions se posent à savoir si les problèmes rencontrés avec la Ligne de la Confédération se répéteront avec la Ligne Trillium de l'O-Train vu la participation de SNC-Lavalin aux deux projets;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger entament immédiatement une comparaison détaillée des problèmes rencontrés avec la Ligne de la Confédération et de la conception technique de la Ligne Trillium de l'O-Train, et la présentent dans les plus brefs délais afin de fournir un complément d'information sur la conception et la construction de cette dernière;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger lancent un examen par les pairs de la stratégie relative à la conception, à la construction, à la mise en service et à l'entretien de la Ligne Trillium de l'O-Train par le consortium TransitNEXT afin de relever les difficultés pouvant découler de sa conception, de sa construction, de sa mise en service, de la formation ou de l'aménagement organisationnel, difficultés auxquelles il serait possible de remédier avant la fin du projet;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger fassent le point sur l'échéancier des travaux pour l'Étape 2 du projet de train léger (Ligne Trillium de l'O-Train) à la réunion de décembre du Comité des finances et du développement économique.

À sa réunion du 27 octobre 2021, le Conseil municipal a renvoyé la motion ci-dessus au Comité des finances et du développement économique. Le 7 décembre 2021, celui-ci l'a reportée à la présente réunion extraordinaire du 17 décembre 2021.

Le greffier municipal indique d'abord que la première et la troisième résolution de la motion peuvent être ADOPTÉES dans le format où elles ont été (ou seront) exécutées.

Steve Kanellakos, directeur municipal, répond à des questions sur la mise en service du train léger et le processus suivi.

Au terme de la discussion, le Comité ADOPTE le reste de la motion comme suit :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger entament immédiatement une comparaison détaillée des problèmes rencontrés avec la Ligne de la Confédération et de la conception technique de la Ligne Trillium de l'O-Train, et la présentent dans les plus brefs délais afin de fournir un complément d'information sur la conception et la construction de cette dernière;

REÇUE

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger lancent un examen par les pairs

de la stratégie relative à la conception, à la construction, à la mise en service et à l'entretien de la Ligne Trillium de l'O-Train par le consortium TransitNEXT afin de relever les difficultés pouvant découler de sa conception, de sa construction, de sa mise en service, de la formation ou de l'aménagement organisationnel, difficultés auxquelles il serait possible de remédier avant la fin du projet;

ADOPTÉE

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur municipal et le directeur du Programme de construction du train léger fassent le point sur l'échéancier des travaux pour l'Étape 2 du projet de train léger (Ligne Trillium de l'O-Train) à la réunion de décembre du Comité des finances et du développement économique.

REÇUE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 19.

Coordonnatrice du comité

Président